SZ/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRUCLATION ET STATIONNEMENT

RUE HENRI MARTIN (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'un important grutage va être entrepris rue Henri Martin par la société ATM Levage – 1 rue du Bois Cerdan – 94460 Valenton, agissant pour le compte de M.Olivier Ménard – 18 rue Henri Martin – 94200 Ivry-sur-Seine,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Henri martin** le **10 avril 2023** de **8 heures** à **19 heures :**

- **Rue barrée** sauf pour les riverains,
- **Mise en impasse depuis l'avenue de Verdun et la rue Emile Bastard** de part et d'autre du chantier, avec **limitation de vitesse à 30 km/h** (pour rappel),
- **La déviation** se fera :
  - dans un sens par les rues Emile Bastard, Robert Degert et boulevard de Stalingrad,
  - de l'autre sens par l'avenue de Verdun, rues Robert Degert, Auber (Vitry) Gournay (Vitry) Emile Zola (Vitry) Séverine (Vitry) et Henri Barbusse (Villejuif),
- **Neutralisation de cinq places de stationnement côté impair** face au n°18 **soit un linéaire de 25 mètres,**
- **Maintien du cheminement piéton** sur trottoir, gérée par hommes trafic.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée du grutage.

IVRY S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M.le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société ATM levage – 1 rue du Bois Cerdan – 94460 Valenton.

FAIT EN MAIRIE, LE 03 AVR. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 04 AVR. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon